

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 29 juin 2016**  
**CO 053 DE**

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 50

Votants : 44

Etaient présents Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Bénédicte LAMY, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, , Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Frédéric LAMBERT, Monique BALLERY, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Raphaël GAGNEUR.

Convocation faite le : 14 juin 2016

**Objet : Avis du Conseil Communautaire sur l'arrêté préfectoral DCTME-BCTC-20160502-006 du 2 Mai 2016 portant projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes d'Arbois, Poligny et Salins.**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment ses articles 33 et 35 ;

VU l'article L 5211-5 du CGCT ;

VU l'arrêté préfectoral DCTME-BCTC-20160502-006 du 2 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de Commune Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur avec la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny et la Communauté de Communes du Pays de Salins-les-Bains notifié à la Communauté de Communes en date du 4 mai ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département du Jura arrêté le 29 mars 2016 qui prévoit la fusion de la Communauté de Commune Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur avec la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny et la Communauté de Communes du Pays de Salins-les-Bains ;

VU la note de synthèse n°1/29.06.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable ;

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 juin 2016  
CO 053 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Avis du Conseil Communautaire sur l'arrêté préfectoral DCTME-BCTC-20160502-006 du 2 Mai 2016 portant projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes d'Arbois, Poligny et Salins.**

VU les règles de majorité, à savoir : un accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale ce qui n'est pas le cas dans le projet présenté ;

ENTENDU l'exposé du Président qui invite le Conseil Communautaire à délibérer sur le projet de périmètre en exprimant son avis favorable ou défavorable sur le projet de périmètre ;

ENTENDU les éléments du débat ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,

EXPRIME l'avis suivant, par 5 voix pour le projet de périmètre et 39 voix contre le projet de périmètre :

1 / EMET un avis défavorable au projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur avec la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny et la Communauté de Communes du Pays de Salins-les-Bains tel qu'arrêté par le Préfet du jura le 2 mai 2016 ;

2 - AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,

Jean François GAILLARD

